



Comité d'action politique motocycliste
C.P. 49 120, Place Versailles
Montréal (Québec)
H1N 3T6

Montréal, 4 décembre 2017

PAR COURRIEL ET PAR LA POSTE

Monsieur André Fortin, ministre
Ministère des Transports, de la Mobilité durable
et de l'Électrification des transports
700, boul. René-Lévesque E, 29^e étage
Québec (Québec)
G1R 5H1

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de nous présenter, le CAPM-Escargot existe suite à la fusion en fin d'année 2011 entre le Comité d'Action Politique Motocycliste (C.A.P.M.) - fondé en octobre 1993 et dont la mission demeure «la défense et la promotion des droits des motocyclistes québécois» - et le Mouvement Escargot fondé en 2010. Ce dernier est surtout reconnu par ses nombreuses opérations de ralentissement de la circulation à l'époque sous l'appellation «Opération escargot».

À titre de Président du CAPM-Escargot, je vous écris afin de vous faire part de nos préoccupations quant à la nouvelle qui circule depuis un certain moment dans les médias concernant l'intention de votre Ministère à devancer au 15 novembre l'obligation pour les véhicules de promenade d'être munie de pneus d'hiver pour circuler sur le réseau routier québécois. Je peux vous assurer que cette rumeur, qui suggère que la date portant l'obligation d'être munis de pneus d'hiver soit devancée au 15 novembre, sème déjà le mécontentement et reçoit un très mauvais accueil d'un bon nombre de motocyclistes québécois.

Pour les motocyclistes québécois, la saison de la pratique de la moto est déjà passablement courte. Et, elle est surtout dispendieuse depuis la réforme de 2008 qui, souvenons-nous, a doublé ou quadruplé les frais d'assurances de la S.A.A.Q. pour

certain types de moto. De plus, Dame Nature semble plutôt adoucir l'automne faisant ainsi la joie des motocyclistes québécois. Alors devancer d'un mois le retrait de la route des motocyclettes n'est pas du tout la bienvenue parmi ses adeptes.

Vous me permettez, monsieur le Ministre, un retour aux discussions de l'époque avant l'adoption de cette mesure (M.T.Q., S.A.A.Q., et C.A.P.M.) portant sur l'obligation des pneus d'hiver au 15 décembre. Le C.A.P.M. avait reçu l'assurance que les motocyclistes québécois seraient exemptés de cette mesure. Il semble bien que nous avons été tout simplement bernés lors de l'écriture du texte actuel. Depuis ce temps, lors des différents rassemblements, des forums de discussions et autres, les questions et le mécontentement concernant les pneus d'hiver ravivent une certaine amertume au sein de la communauté motocycliste quant à l'engagement brisé par le gouvernement.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons tout simplement de soustraire les motocyclettes à cette Loi, advenant que la rumeur à devancer au 15 novembre l'obligation des pneus d'hiver se traduise en réglementation. Mise à part quelques malheureux, surpris par une chute de neige imprévue, aucun motocycliste ne s'aventurerait volontairement sur des routes enneigées ou glacées. Donnez-nous quand même un peu de crédit quant à nos instincts de survie.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à notre demande, et vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Jeannot Lefebvre
Président CAPM-Escargot